



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 21-154 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT #18-123 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 juin 2021, un règlement portant le numéro 21-154 qui amende le règlement # 18-123 sur la gestion contractuelle. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 8^e jour du mois de juin 2021.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS –SUR-MER

ADOPTION OF REGULATION # 21-154 AMENDING THE CONTRACT MANAGEMENT REGULATION #18-123

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on June 7, 2021, Regulations 21-154 amending the contract management regulation #18-123. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 7th day of June 2021.

Stéphane Marcheterre
Director General and secretary treasurer